



SALON DE POUR

VIE ACTIVE AINES

LIGNES DIRECTRICES POUR LE FINANCEMENT

2025 – 2026

Older Adult Centres' Association of Ontario
Association des centres pour aînés de l'Ontario

OACAO

The Voice of Older Adult Centres
La voix des centres pour aînés

Est. 1973



Funding provided by:

Ontario



INDEX DES LIGNES DIRECTRICES

Aperçu du projet et contexte	3
Que sont les salons de vie active pour aînés ?	4
Soutien financier et calendrier	4
Procédure de demande, d'évaluation et d'approbation	5
Critères d'éligibilité des demandeurs	5
Normes de la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	6
Repas ou collation saine	6
Présentations / Séminaires	6
Démonstrations / Cliniques de santé	6
Pour les SALONS en personne uniquement : Sacs des participants	7
Pour les salons en personne uniquement : Salon professionnel	7
Enquêtes auprès des participants et des exposants	7
Pour les foires virtuelles uniquement : Plateformes d'événements vidéo virtuels	7
Marketing et sensibilisation	7
Dépenses éligibles	8
Dépenses non éligibles	8
Responsabilités de l'ACAO	9
Responsabilités du centre ou de l'organisation d'accueil	9
Coordonnées des salons de la vie active pour aînés	10

APERÇU DU PROJET ET CONTEXTE

L'Association des centres pour les aînés de l'Ontario (ACAO) est reconnaissante de s'être associée au ministère des services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) sur une base contractuelle, depuis plus de dix-huit ans, pour coordonner l'élaboration et l'exploitation des salons de vie active pour les aînés (ci-après appelées "salons") dans l'ensemble de l'Ontario. Nous lançons le programme de financement des salons de vie active pour aînés 2025 - 2026 et reconnaissons le financement du gouvernement de l'Ontario.

Alors que nous nous concentrons sur le réengagement des aînés dans leur communauté, l'adaptabilité des approches de programmation est devenue essentielle. De nombreux centres ont maîtrisé le modèle de prestation de programmes virtuels avec une forte participation des aînés de leur communauté ; d'autres ont opté pour la prestation de programmes sécuritaires en personne, ou pour un modèle hybride, en incorporant les mesures de santé nécessaires selon les besoins. En gardant à l'esprit cette variété de prestation de programmes, et avec le soutien financier du MSAA, nous proposons le programme de financement des salons de vie active pour aînés en trois formats pour 2025 - 2026 :

- Financement en personne sur un site unique
- Financement multisites en personne
- Financement des salons virtuels

Les fonds disponibles sont limités et ne permettent de financer qu'un nombre déterminé de projets dans chaque format de financement.

Les salons en personne et virtuels, soutenus par le MSAA et l'ACAO, constitueront un excellent forum d'éducation publique pour réintroduire les personnes âgées dans leur centre de vie active pour aînés et rétablir le lien avec ces derniers, en les transformant en centres communautaires dynamiques. Les salons présenteront les programmes et les modèles de prestation de services que les centres ont prévus pour renforcer leurs communautés. C'est l'occasion de rétablir les liens entre les aînés et les centres de vie active pour les personnes âgées et de les enthousiasmer pour le prochain chapitre de cette aventure. Les salons en personne comprendront un salon professionnel comme composante éducative, mettant en évidence les services communautaires locaux de soutien aux personnes âgées ainsi que les programmes gouvernementaux qui leur sont destinés.

Les personnes âgées de l'Ontario ont apporté leur contribution à la province tout au long de leur vie. Nous savons que la plupart des personnes âgées veulent vivre en bonne santé et de manière autonome dans leur propre maison et leur propre communauté. Les personnes âgées veulent également rester actives et être en sécurité, quel que soit l'endroit où elles vivent. À la lumière de ce qui précède, les salons offriront des occasions d'appuyer les priorités inter-gouvernementales du gouvernement de l'Ontario indiquées ci-dessous, qui amélioreront la vie des personnes âgées et leur fourniront les soutiens et les ressources dont elles ont besoin :

1. Continuer à vivre chez soi et dans les communautés
 - Soutenir les personnes âgées en leur fournissant des services et des soins pour leur permettre de continuer à vivre chez elles et dans leur communauté.

2. Rester en bonne santé, actif et socialement engagé
 - Rester actif et engagé socialement est l'une des choses les plus importantes que les personnes âgées peuvent faire pour conserver leur indépendance et leur qualité de vie lorsqu'elles vieillissent.
3. Être en sécurité
 - Promouvoir les droits des personnes âgées et les aider à se protéger contre les abus, y compris les escroqueries (par exemple, le télémarketing, les escroqueries sur Internet) et l'exploitation financière (par exemple, l'utilisation abusive d'une procuration, la fraude).
4. Participer au marché du travail et à l'économie comme ils le souhaitent
 - Les personnes âgées possèdent des connaissances, une expérience et des compétences étendues, et celles qui sont actives sur le marché du travail, qui exercent des fonctions de direction ou qui font du bénévolat au sein de leur communauté apportent une contribution importante à l'économie et à la société.

Le gouvernement a également réitéré récemment son engagement envers les aînés en instaurant [la Loi de 2024 sur le soutien aux aînés et aux aidants naturels](#), y compris une série d'initiatives triennales de 114 millions de dollars visant à améliorer la qualité de vie et les soins des aînés de la province. Les foires peuvent jouer un rôle clé en aidant les personnes âgées de tout l'Ontario à en apprendre davantage sur la sécurité financière et les services sociaux et de santé locaux et à offrir des occasions de rester engagées dans leur communauté.

QUE SONT LES SALONS DE VIE ACTIVE POUR AÎNÉS ?

Le salon de vie active pour aînés est une initiative d'éducation du public, élaborée en partenariat entre l'ACAO et le MSA. Son objectif est de mieux faire connaître les programmes et services disponibles pour les personnes âgées et de partager des connaissances sur le vieillissement en bonne santé et les modes de vie actifs. Cela permet de réduire l'isolement social des personnes âgées, d'améliorer leur santé et leur bien-être en général et de les aider à conserver leur autonomie. Le financement fourni par le MSA contribuera à informer les diverses personnes âgées de l'Ontario, leurs familles et leurs partenaires de soins, des avantages d'un mode de vie sain et de l'importance de l'exercice, de la nutrition, de la sécurité et de la sûreté.

SOUTIEN FINANCIER ET CALENDRIER

- Financement du salon virtuel de vie active pour aînés - jusqu'à 1 000 \$ pour les organisations individuelles éligibles
- Financement d'un salon de vie active pour aînés en personne sur un seul site - jusqu'à 2 500 \$ pour les organismes individuels admissibles
- En personne (sous une administration avec plus d'un site de programme pour personnes âgées, chaque site admissible se trouvant à une adresse physique différente) Financement de la foire de vie active des aînés – Demande de foire multiseignes - jusqu'à concurrence de 2 000 \$ pour un organisme individuel admissible pour chaque site admissible, maximum de 2 sites

Toutes les salons doivent être terminés pour le 16 mars, 2026. **Dates restreintes** : Pas de foires qui se tiendront du 29 octobre au 5 novembre 2025, en raison de la conférence annuelle sur le bien vieillir de l'OACAO.

PROCÉDURE DE DEMANDE, D'ÉVALUATION ET D'APPROBATION

Date limite d'inscription:

Foires virtuelles et à site unique en personne :

- Date limite de présentation des demandes no 1 : lundi 3 mars 2025, à 17 h 00 HNE (pour les foires de juin à septembre 2025 seulement)
- Date limite de présentation des demandes no 2 : lundi 2 juin 2025, à 17 h 00 HAE (pour les foires d'octobre 2025 - 16 mars 2026 seulement)

Foires multi-sites en personne :

Date limite de présentation des demandes : jeudi 1er mai 2025 à 17 h 00 HAE (pour les foires de septembre 2025 au 16 mars 2026 seulement)

Les demandes envoyées par courriel à l'aide d'un formulaire PDF à remplir sont également acceptées. Les demandes peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.oacao.org/events/seniors-active-living-fairs/>. **Envoyez votre demande par courriel à l'adresse suivante : info@oacao.org.**

Évaluation : Les demandes seront examinées par le comité de sélection des salons de vie active pour aînés suivant un processus d'évaluation établi et l'examen de critères comprenant la capacité organisationnelle, les détails du salon et la faisabilité financière. Pour plus d'informations, consulter les "Critères d'éligibilité pour les demandeurs". Les demandeurs doivent choisir entre le financement des salons virtuels ou des salons en personne. Ils ne peuvent pas recevoir de financement pour les deux types de salons. Les décisions de financement seront prises en temps opportun.

Approbation : Sous réserve de la confirmation du montant du financement reçu par l'OACAO du gouvernement de l'Ontario.

Lettre d'entente : Une fois que le financement du projet Salon a été confirmé, le bénéficiaire devra signer une lettre d'entente qui lie légalement l'organisme à l'Association des centres pour les aînés de l'Ontario pour recevoir le financement.

Processus de paiement : Les bénéficiaires recevront un chèque représentant 75 % de la subvention environ un mois avant la date du salon, et 25 % sur présentation satisfaisante du rapport final et des reçus pertinents (à remettre 30 jours après l'achèvement du salon ou au plus tard le 31 mars, 2026 pour les salons de mars). Tous les fonds non utilisés doivent être retournés à l'ACAO dans les 30 jours suivant la fin du salon, ou au plus tard le 31 mars, 2026 pour les salons de mars.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES DEMANDEURS

Pour pouvoir bénéficier d'un financement au titre du programme de financement Salon, votre organisation doit

1. être en activité depuis au moins un an au moment de l'introduction de la demande
2. Être un membre en règle de l'ACAO OU un exploitant du programme des centres de vie active pour aînés (SALC) financé par le gouvernement de l'Ontario. (Veuillez consulter le site www.oacao.org/membership/become-a-member/?tab=categories pour connaître les catégories de membres et les frais d'adhésion à l'ACAO).

NORMES DE LA LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO

La Loi de 2005 sur l'Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) vise à réduire et à supprimer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées afin que l'Ontario devienne plus accessible et plus inclusive pour tout le monde. Pour en savoir plus sur les normes d'accessibilité de l'Ontario : www.ontario.ca/page/about-accessibility-laws#section-2. Pour faire en sorte que l'événement soit aussi accessible que possible pour tous, pensez à demander aux participants d'informer à l'avance les organisateurs du salon de toute demande d'adaptation spécifique en matière d'accessibilité. Ces derniers auront ainsi le temps de prendre les dispositions nécessaires à l'avance. Il pourrait s'agir de faire appel à des interprètes en ASL (langue des signes américaine) pendant les événements, ainsi qu'à un service de sous-titrage en direct, si nécessaire, pour les événements virtuels.

REPAS OU COLLATION SAINE

Il est important de fournir un repas ou une collation saine à tous les participants et exposants de nos salons. Nous avons alloué un budget allant jusqu'à 12,50 dollars par personne, taxes et pourboires compris, afin de garantir que chacun ait accès à des options nutritives qui lui permettent de garder son énergie et sa concentration tout au long de l'événement.

PRÉSENTATIONS / SÉMINAIRES

Nous encourageons les hôtes du salon à envisager les sujets suivants : formation technologique, culture numérique et sensibilisation à la cybersécurité, sujets liés à la santé et au bien-être, prévention des chutes, sécurité des personnes âgées, sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, y compris les fraudes et les escroqueries, réduction de l'âgisme, inclusion sociale, ressources en matière de santé mentale pour les personnes âgées, Vieillesse à domicile et engagement communautaire, participation des personnes âgées au marché du travail ou au bénévolat. Exigence : 2-4 présentations/séminaires.

DÉMONSTRATIONS / CLINIQUES DE SANTÉ

Nous encourageons les organisateurs du salon à organiser des démonstrations mettant en avant les possibilités de vie active pour les aînés. Il peut s'agir de programmes du centre ou de l'organisation hôte ou d'autres sujets de démonstration tels que l'alimentation saine, la vie active ou les programmes de remise en forme.

Les organisateurs de salons en personne uniquement sont encouragés à organiser des cliniques de santé, telles que des tests de tension artérielle, des cliniques de vaccination contre la grippe, des cliniques d'audition, des cliniques sur l'impôt sur le revenu/les avantages sociaux et la planification successorale.

Exigence : 1 à 2 démonstrations/cliniques de santé.

POUR LES SALONS EN PERSONNE UNIQUEMENT : SACS DES PARTICIPANTS

Les organisateurs du salon doivent fournir des sacs aux participants pour leur permettre de collecter facilement de la documentation et d'autres matériaux lors du salon. Les participants peuvent ainsi facilement collecter et transporter des informations provenant de différents exposants, ce qui rend leur expérience plus agréable et interactive.

POUR LES SALONS EN PERSONNE UNIQUEMENT : SALON PROFESSIONNEL

Les salons professionnels doivent compter de 10 à 15 exposants et durer de 3 à 4 heures (sauf approbation préalable de l'ACAO). Veuillez veiller à une représentation équilibrée des organisations à but non lucratif, des agences gouvernementales et des agences à but lucratif (le cas échéant). Les exposants à but non lucratif sont libres d'exposer, tandis que les exposants à but lucratif peuvent être soumis à une redevance nominale. Contactez le service de santé publique de votre région pour connaître les protocoles de santé publique locaux que les hôtes peuvent être tenus de respecter. Vous pouvez trouver votre unité locale de santé publique à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/page/public-health-unit-locations>. Chaque exposant doit avoir accès à une table et à au moins une chaise.

ENQUÊTES AUPRÈS DES PARTICIPANTS ET DES EXPOSANTS

La collecte d'enquêtes est essentielle pour obtenir un retour d'information précieux de la part des participants et des exposants. Lors d'événements en personne, vous pouvez distribuer des questionnaires papier aux participants et aux exposants pour qu'ils les remplissent et les soumettent à des points de collecte spécifiques. Pour plus de commodité, les enquêtes en ligne peuvent être envoyées par courriel, ce qui permet de les distribuer et de les remplir facilement.

POUR LES FOIRES VIRTUELLES UNIQUEMENT : PLATEFORMES D'ÉVÉNEMENTS VIDÉO VIRTUELS

La plateforme d'événement vidéo virtuel choisie doit être conviviale pour les participants et permettre une participation par téléphone pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec la technologie ou qui n'ont pas accès à l'internet. Une "grande capacité de réunion" doit être convenue à l'avance avec l'hôte de la plate-forme vidéo afin de pouvoir accueillir le nombre de participants attendus. Les organisateurs de salons sont encouragés à utiliser une plateforme virtuelle simple et à permettre aux personnes âgées et aux participants de se connecter grâce à l'internet ou d'appeler par téléphone, afin de rester accessibles à tous.

Suggestions pour les plateformes d'événements vidéo :

- Zoom : <https://zoom.us/>
- Microsoft Teams : <https://www.microsoft.com/en-ca/microsoft-teams/group-chat-software>
- GoToMeetings : <https://www.gotomeeting.com/>

MARKETING ET SENSIBILISATION

Afin de garantir une forte participation et d'atteindre des personnes âgées nouvelles et isolées, nous demandons à tous les organisateurs de salons de confirmer leurs activités et objectifs de marketing et

de sensibilisation dans leur formulaire de demande de financement, et de présenter leur stratégie de marketing et leur plan de communication pour leur salon. Les plans de communication doivent veiller à ce que tous les éléments promotionnels numériques soient conformes aux lignes directrices pour l'accessibilité des contenus web (WCAG) version 2.0 AA : <https://www.w3.org/WAI/> les PDF, les pages web et les messages sur les médias sociaux doivent répondre à ces critères.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Tous les reçus et factures doivent être joints au rapport final.

Dépenses éligibles :

- Publicité/promotion/marketing : dans la presse écrite, numérique, à la radio et/ou à la télévision, etc.
- Location de matériel audiovisuel : location de matériel événementiel.
- Prix d'évaluation : petits articles incitatifs (comme prix de tirage au sort pour le questionnaire rempli par les participants).
- Honoraires pour les présentateurs, démonstrateurs, cliniciens et bénévoles.
- Affranchissement : distribution de dossiers d'information/publications aux participants et sensibilisation des personnes âgées isolées.
- Impression de dépliants, d'enquêtes, de panneaux de signalisation pour les événements, etc.
- Services de traduction/interprètes de langues/interprètes ASL : traduction, services de sous-titrage et autres services accessibles.

Pour les salons virtuels :

- Technologie : Plate-forme virtuelle et capacité accrue pour faire face à l'augmentation du nombre de participants, numéros gratuits pour permettre la participation par téléphone.

Pour les salons en personne :

- Décorations : nappes, fleurs, etc.
- Location d'installations : Location d'espaces accessibles.
- Premiers secours : Présence de l'Ambulance Saint-Jean, si nécessaire, et recommandée pour les sites en plein air.
- Fournitures pour la restauration : assiettes, serviettes, couverts, etc.
- Nourriture/rafraîchissements : Repas ou collations sains à un coût maximum de 12,50 \$ par personne, taxes et pourboires compris.
- Sacs des participants pour la majorité des participants.
- Mesures de santé publique et de sécurité : protocoles suggérés par l'unité locale de santé publique.
- Transport : billets de transport public et/ou location de bus.

DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

- Frais de personnel pour la planification et l'exécution du salon.

RESPONSABILITÉS DE L'ACAO

- Les demandes seront examinées par le comité de sélection des salons de vie active pour aînés.
- Les demandeurs approuvés recevront un premier chèque correspondant à 75 % de la subvention environ un mois avant la date du salon et 25 % après la présentation satisfaisante du rapport final.
- Fournir un manuel sur les salons de vie active pour aînés afin de guider et d'éduquer le personnel et les bénévoles qui organisent les salons (en anglais et en français).
- Proposer un webinaire de révision du guide de l'hôte pour vous guider grâce aux points clés et aux mises à jour.
- Permettre l'accès aux [ressources du MSAA](#) Ressources en matière d'organisation d'événements accessibles, Ressources pour la planification d'événements à distance dans les communautés amies des aînés, [Création d'un Ontario plus inclusif : Boîte à outils pour la planification des collectivités amies des aînés](#), et [Créer un Ontario plus inclusif : Addendum sur la diversité des populations](#).
- Prévoir une réunion téléphonique avant l'événement pour s'assurer que tout est en ordre et régler les détails de dernière minute.
- Promouvoir les salons approuvés sur le site web de l'ACAO et sur les comptes de médias sociaux.
- Ressources de formation Zoom pour les hôtes de salons virtuels.
- Un représentant de l'ACAO participera au salon (sous réserve de disponibilité).
- Fournir des questions d'évaluation (en anglais et en français).
- Fournir un rapport final (en anglais et en français). L'ACAO est chargé de fournir un rapport final comprenant les statistiques, l'impact et l'examen financier au gouvernement de l'Ontario à la fin de l'ensemble du projet. **Nous exigeons donc le respect total des conditions énumérées dans la lettre d'accord signée.**

RESPONSABILITÉS DU CENTRE OU DE L'ORGANISATION D'ACCUEIL

- Mettre en place un comité d'organisation qui sera responsable du développement et du fonctionnement du salon.
- Afficher les logos du gouvernement de l'Ontario et de l'ACAO sur tout le matériel promotionnel. Les lignes directrices et les logos seront fournis dans la lettre d'entente.
- Fournir à l'ACAO une copie numérique du dépliant du salon (PDF accessibles), au moins 60 jours avant la tenue du salon.
- Organiser le salon dans un espace ou un lieu accessible, conformément aux normes AODA. Il s'agit notamment de rendre le bâtiment accessible, avec des rampes d'accès, des toilettes accessibles, des panneaux de signalisation, etc. D'autres éléments à prendre en compte pour le matériel de communication sont la mise en conformité des PDF avec LAPHO et la mise à disposition des visiteurs de plusieurs moyens de contacter les organisateurs de l'événement.
- Fournir un contenu/programme d'une durée minimale de 4 heures. (Salons virtuels et en personne)
- Offrir le salon GRATUITEMENT aux personnes âgées, aux partenaires de soins et au public.
- Organiser des présentations/séminaires sur des sujets importants pour les seniors. (2 - 4 minimum)
- Organiser des démonstrations et/ou des stages de santé sur la vie active ou l'alimentation saine. (1 - 2 minimum)

- Invitez les députés locaux, d'autres personnalités et le ministre des Aînés et de l'Accessibilité à participer.
- Soumettre des photos numériques du salon, qui seront communiquées au ministère des Personnes âgées et de l'Accessibilité. Fournir des formulaires de consentement pour toute photo montrant des visages. Les formulaires de consentement du MSAA seront fournis dans le manuel des salons de vie active pour aînés.
- Remplir un rapport statistique sur le salon dans les 30 jours suivant la date d'achèvement du salon (ou avant le 31 mars, 2026 pour les salons organisés en mars).
- Soumettre un résumé des résultats de l'évaluation avec leurs rapports finaux dans les 30 jours suivant la date d'achèvement du salon. Le bref formulaire d'enquête comprendra des mesures démographiques et des résultats des participants fournis par le MSAA, ainsi que d'autres questions brèves visant à montrer l'impact des salons.
- **Tous les projets de salons doivent être terminés avant le 16 mars, 2026.**
- **Dates restreintes : Pas de foires du 29 octobre au 5 novembre 2025**, en raison de la conférence annuelle sur le bien vieillir de l'OACAO.

Pour les salons virtuels

- Les événements virtuels peuvent être programmés sur plusieurs jours au cours d'une période de 7 jours.
- Utiliser une plateforme d'événements vidéo virtuels avec capacité de téléconférence.

Pour les salons en personne :

- Souscrire une assurance responsabilité civile adéquate.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera servie
- Contactez l'unité locale de santé publique pour connaître les protocoles sanitaires locaux.
- Fournir un repas sain ou des collations pour un coût maximum de 12,50 \$ par personne, taxes et pourboires compris.
- Organiser des sacs pour les participants à la table d'inscription ou à l'entrée du salon afin qu'ils puissent récupérer la documentation des exposants du salon.
- Organiser un salon professionnel avec une représentation équilibrée d'organisations à but non lucratif, d'agences gouvernementales et d'agences à but lucratif (le cas échéant) (10 à 15 exposants au minimum) et une durée recommandée de 3 à 4 heures (à moins d'une approbation préalable de l'ACAO).
- Fournir un espace d'exposition gratuit au salon professionnel pour l'ACAO.

COORDONNÉES DES SALONS DE LA VIE ACTIVE POUR AÎNÉS

Les questions peuvent être adressées à l'ACAO à l'adresse info@oacao.org ou en composant le 905-584-8125 ou le numéro gratuit 1-866-835-7693.